

Envoyé en préfecture le 15/03/2023  
Reçu en préfecture le 15/03/2023  
Publié le 15/03/2023  
ID : 064-216403485-20230314-18\_23-AU

S<sup>2</sup>LO

## DÉCISION DU MAIRE n°18/23

**Le Maire de la Commune de LONS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n° 18/08062020 en date du 8 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Considérant que la société **BROCA ÉVÈNEMENTS** est prestataire dans le cadre de la manifestation Festi'Plaine le 17 juin 2023, il convient de signer un devis de location de scène .

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le devis de location d'une scène sera signé entre la commune de Lons et **BROCA ÉVÈNEMENTS**, dans le cadre de la manifestation Festi'Plaine, pour la prestation :

**Montage d'une scène couverte Alphastage 120 Big pour le concert du soir sur la Plaine des Sports.**  
Le montant du contrat est de 6 900,00€ HT et de 8 280,00€ TTC .

**En cas de repli, montage d'une scène de 96m<sup>2</sup> au complexe sportif.**  
Le montant du contrat est de 5 200,00€ HT et de 6 240,00€ TTC

#### ARTICLE 2<sup>ème</sup> :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau, soit par envoi sur papier de la requête ou sur place au Tribunal (Villa Noulibos – 50, Cours Lyautey – 64010 PAU Cedex), soit par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa publication et de sa notification.

#### ARTICLE 3<sup>ème</sup> :

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.  
Communication de la présente décision sera donnée au conseil municipal.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour visa,
- La société BROCA ÉVÈNEMENTS pour notification.

FAIT A LONS, le 14 mars 2023  
Par délégation du conseil municipal,  
Le Maire,

  
Nicolas PATRIARCHE